



Crédit Mutuel de Bretagne

LES 35 HEURES ? MEFIONS NOUS DES SABOTEURS !

Depuis le 1er Janvier 1998, l'accord sur les 35 heures au CMB est devenu, pour beaucoup de Salariés, une réalité. La concrétisation de la réduction du temps de travail est enfin perceptible dans les conditions de vie, les conditions de travail, l'impact sur le chômage.

Les conditions de vie :

le but est d'avoir du temps pour vivre, pour soi, pour les siens, du temps dont on est libre de disposer. Chacun en fait ce qu'il veut.

Les conditions de travail :

le but est d'avoir une charge globale de travail moins forte. Pour cela il convient de réorganiser les méthodes de travail, la multivalence imposée par les suppléances enrichit le travail et les relations.

L'impact sur le chômage :

le but est de libérer des charges de travail pour les donner à des demandeurs d'emploi. Cela prouvera que la réduction du temps de travail est une des principales solutions contre le chômage et favorise une nouvelle solidarité entre les individus. La perspective des 32 heures sur 4 jours deviendra plus concrète.

Mais dans la réalité quotidienne, est-ce que tout se passe si bien ?

Pas sûr ...

Dans plusieurs structures, les conditions de travail n'ont pas été adaptées à cette nouvelle donne des 35 heures. Lorsque chacun fait 4 heures de travail en moins par semaine, il faut compenser les heures manquantes par des recrutements faute de quoi il faut réduire l'ouverture et les objectifs.

Il se trouve donc des incompetents ou des saboteurs qui mettent les Salariés dans des conditions de travail dégradées. Pour les premiers, on ne peut pas grand-chose. Pour les seconds, on peut espérer un sursaut de lucidité. En attendant, la sécurité est délaissée et les objectifs sont débiles.

La Sécurité :

Elle n'est plus respectée de façon élémentaire. Les organisations de Caisses définies font manipuler l'argent en présence des clients, ce qui est totalement contraire à une règle fondamentale de sécurité. **La Direction laisse faire : elle attend les agressions pour comptabiliser les victimes.** Tout ce qu'elle trouve à dire c'est que les Personnes concernées devraient venir plus tôt le matin et finir plus tard le soir. Et c'est quoi ça ? Des heures supplémentaires qui sont ordonnées par la Direction.

Il faudrait accorder une semaine de congés supplémentaires aux Salariés concernés car c'est l'estimation qu'on peut faire du temps nécessaire à ces manipulations.

Les objectifs :

Des objectifs quantitatifs individuels sont, dans beaucoup de cas, maintenus et parfois augmentés. **Les objectifs collectifs doivent être adaptés par rapport au nombre total d'heures de travail des équipes.**

Devant ce qui se passe, nous restons convaincus que les objectifs individuels sont nés d'une volonté de nuire aux Salariés. Nous restons donc opposés à ces projets et nous renouvelons notre mot d'ordre de boycott des fiches de synthèse.

Nous ne reconnaitrons aucune sanction ou volonté de sanction sur la base d'objectifs individuels.